

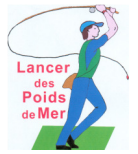


# FEDERATION FRANCAISE DES PÊCHEURS EN MER

COMMISSION NATIONALE LANCER des POIDS de MER

6 Boulevard de la Côte Radieuse 66140 Canet en Roussillon

☎ 04 68 80 61 99 mël : [cnlancerffpm@orange.fr](mailto:cnlancerffpm@orange.fr)



## REGLEMENT FEDERAL SPECIFIQUE JEUNES

### *LANCER DES POIDS DE MER*

Article 49 : du Règlement Intérieur National.

Pour pouvoir prendre part à une compétition inscrite au calendrier fédéral, organisée par la Fédération, un Comité régional, un Comité départemental ou une association affiliée, tout participant doit être titulaire d'une licence fédérale de la FFPM régulièrement établie au millésime de l'année.

#### 1er partie: **REGLEMENT INTERIEUR**

##### Article I: **Objet**

La pratique du lancer des poids de mer est une discipline sportive qui consiste à lancer des catégories de plombs le plus loin possible dans une piste délimitée et tracée sur espace dégagé de tous obstacles et sécurisé.

Il s'agit là d'une activité sportive et technique de très haut niveau qui demande force, adresse, concentration et endurance aux athlètes qui pratiquent cette discipline.

Cette activité a pour objectifs:

- a) D'améliorer la technique pour la pêche et ensuite repousser aussi loin que possible les distances de lancer en compétition.
- b) d'améliorer aussi la qualité et les performances des matériels (cannes, moulinets, nylons etc..).

##### Article II: **Constitution commission jeune lancer poids de mer**

- Du Président nommé ou élu par le Comité Directeur National F.F.P.M.
- De la responsable de la commission nationale jeune.
- De toutes personnes que le Président juge utile.

##### Article III: **Le Championnat de France**

Le championnat de France lancer jeunes pourra être organisé à l'occasion du championnat de France bord de mer jeunes.

A cette occasion il se déroulera le jour avant le championnat de France jeune de pêche de bord de mer ; il se fera sur une journée.

Pour participer au championnat de France lancer jeunes, les clubs pourront inscrire les jeunes, qu'ils participent ou non au championnat de France jeune pêche bord de mer.

Chaque club pourra inscrire les jeunes qu'ils souhaitent par catégorie (garçon ou fille).

Un maximum 100 lanceurs seront respectés.

L'organisateur du championnat de France jeune, aura la responsabilité des inscriptions.

Il communiquera au Président de la commission nationale lancer la liste des inscrits.

Ensemble ils valideront les inscriptions par catégories, puis informeront les clubs de leurs choix.

Les inscriptions devront être faites en même temps que celle du championnat de France pêche bord de mer jeune, avec une fiche d'inscription différente.

Si le championnat de France jeunes, n'est pas organisé en même temps que celui du bord jeune, il sera intégré au championnat de France Adultes.

La commission jeunes devra informer la commission lancer.

##### **Championnats régionaux, locaux :**

Les jeunes pourront participer aux championnats régionaux, locaux.

##### Article IV: **Catégories**

1) Les différentes catégories sont les suivantes:

- |   |            |
|---|------------|
| >Poussins: 6 à 9 ans révolus au 31 décembre de l'année précédente | > <b>P</b> |
| >Benjamins: 10 ans révolus au 31 décembre de l'année précédente   | > <b>B</b> |
| >Minimes: 12 ans révolus au 31 décembre de l'année précédente     | > <b>M</b> |
| >Cadets: 14 ans révolus au 31 décembre de l'année précédente      | > <b>C</b> |

## Article V: **Juge et Arbitres**

Un juge arbitre aura la responsabilité du bon déroulement de l'épreuve, il sera assisté au moins de quatre arbitres de piste et de deux arbitres de table.

Attribution du juge arbitre :

Il a la responsabilité du bon déroulement de la compétition, il supervise l'ensemble des arbitres et fait partie du jury.

Attribution des arbitres de table :

Ils appellent les compétiteurs selon l'ordre de passage du tirage au sort, en cas d'incident pour un lanceur, ils peuvent faire continuer l'ordre de passage et autorisent le lanceur de reprendre ultérieurement la série ; ils notent les lancer bons ou mauvais, ils enregistrent les distances données par le géomètre.

Attribution des arbitres de piste :

- a) faire respecter et appliquer le règlement fédéral.
- b) faire respecter l'ordre de passage.
- c) contrôle le diamètre des fils autorisés sur trois points minimum
- d) vérifie les cannes (4 anneaux minimum dont l'anneau de pointe).
- e) vérifie les moulinets (TF 5 tours bobines minimum, TT 8 tours bobines minimum).
- f) place les plaquettes de distance à l'impact du plomb
- g) signale au juge arbitre tous incidents survenus sur la piste.

## Article VI: **Jury**

Pour le Championnat de France, il sera composé de trois membres, dont un parmi la Commission Nationale présente et deux parmi les responsables régionaux et du club organisateur. (priorité aux arbitres fédéraux)  
Les décisions seront prises après un vote à la majorité simple.

## Article VII: **Récompenses**

**Pour le Championnat de France**, il sera distribué des médailles or, argent, bronze aux trois premiers lanceurs du classement général par catégorie.

S'il y a cinq jeunes filles de même catégorie, un podium sera organisé.

Les titres de champion de France ne seront décernés que si le podium est constitué de cinq athlètes. Voir (article 61 du RI)

Des coupes peuvent être attribuées aussi, et des diplômes certifiant l'exactitude des titres et des records dans les poids et les distances réalisées.

D'autres récompenses pourront être distribuées et reste sur l'initiative de l'organisateur du concours, (articles de pêche ou produits régionaux) de manière à rendre aux concours leurs caractères compétitifs.

## Article VIII: **Classements**

### Championnat de France

Sur la fiche de classement doit apparaître en plus du Nom, Prénom (moulinet TT ou TF ; le club ; le N° licence ; la catégorie).

- a) Pour les catégories (poussins, Benjamin), le classement se fera sur les plombs de 75g, 100g, 125g.
- b) Pour les catégories (minimes, cadets, juniors), le classement se fera sur les plombs de 100g, 125g, 150g.
- c) Pour toutes les catégories le classement sera effectué sur l'addition du meilleur jet de chacune des deux épreuves. Les titres de vainqueurs ou champions seront donc décernés au cumul des 2 épreuves.
- d) En cas d'égalité parfaite, le vainqueur sera celui qui a réalisé le meilleur jet au plomb le plus lourd.
- e) il n'y aura pas de classement meilleur club, ni meilleur comité
- f) Un classement individuel annuel national sera établi sur le meilleur cumul obtenu par les lanceurs lors des concours inscrits au calendrier fédéral édité par la commission lancer. (Tenue par le Président)

### 2ème partie:

## **REGLEMENT CONCOURS**

### Article I: **Matériel**

#### a). les cannes

Tous les types de cannes seront acceptés, du commerce ou non, cannes à anneaux ou à fil intérieur. Les modèles à anneaux devront en comporter au moins quatre dont l'anneau de pointe, le fil devant les traverser tous. Leurs longueurs sont illimitées.

#### b). les moulinets

Seront admis tous les types de moulinet pour autant qu'ils permettent de pêcher (moulinets à bobine fixe, à bobine tournante, à frein magnétique ou non).

c). les fils (voir annexe 1)

- Pour toutes les catégories Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, la ligne principale doit être en mono filament de couleur.

Les compétiteurs utilisant **le moulinet tambour tournant** doivent utiliser le diamètre de fils adaptés aux plombs sont : 75g, 100g, 125g, 150g – 25/100 minimum, pour un arraché de 60/100 minimum obligatoire.

- Les compétiteurs utilisant **le moulinet tambour fixe** doivent utiliser le diamètre de fils adaptés aux plombs sont : 75g, 100g, 125g, 150g - 25/100 minimum, pour un arraché de 60/100 minimum.

Ils sont autorisés à utiliser un arraché queue de rat que l'on trouve dans le commerce, dont la section du fils ne doit pas excéder un minimum de 25/100 à maximum 60/100.

- La tolérance inférieure admise sur le diamètre du fil d'un jet effectué est de 0,005mm.

- Les contrôles de fils seront effectués par le juge arbitre, assisté des arbitres de piste de la compétition tant sur le corps de ligne que l'arraché avant et pendant la compétition, compte tenu des allongements issus des lancers. En cas de record, les contrôles seront systématiquement effectués à plusieurs endroits (3 au minimum).

Ils seront réalisés à l'aide de palmer, comparateur ou pied à coulisse.

- Dans le cas d'un changement de bobine ou de rechargement en fil à l'issue d'une casse, le concurrent devra présenter son moulinet au contrôle et tout fil n'ayant pas le diamètre minimum autorisé devra être changé, auxquels cas les jets effectués seront déclarés nuls.

- Ces arrachés seront également contrôlés. Ils devront être enroulés sur la bobine d'au moins huit tours minimum pour les tambours tournants, (ceci en accord avec le règlement FIPS-M), et de cinq tours minimum pour les tambours fixes.

- Les tresses sont interdites.

## Article II: **Epreuves**

### **Pour le Championnat de France**

Il sera constitué deux séries (P – B - M) ; (C – J).

Pour les catégories : Poussins-Benjamins, les poids utilisés seront 75g, 100g, 125g.

Pour les catégories : Minimes, Cadets, Juniors, les poids utilisés seront 100g, 125g, 150g.

Chaque poids sera lancé trois fois, ce qui fera neuf jets au total.

L'organisateur aura toute latitude pour organiser les séries.

### **Pour les concours régionaux et locaux**

Pour toutes les catégories, ils se conformeront à l'avis concours du club organisateur.

## Article III: **les plombs**

- Le plomb sera la seule matière utilisée pour la fabrication des poids, ils seront de forme aérodynamique favorisant la pénétration dans l'air (obus ou goutte d'eau).

- Ils seront fournis par les organisateurs au début de la compétition; la gamme sera les poids de 75g, 100g, 125g, 150g. - Les lanceurs utiliseront exclusivement les plombs fournis par l'organisateur du concours.

- Chaque type de poids sera peint d'une couleur spécifique permettant de les différencier aisément:

75g en jaune ; 100g en Rouge ; 125g en Blanc ; 150 en bleu.

- Pour le championnat de France les plombs seront numérotés d'après le tirage au sort.

## Article IV: **Gestion et utilisation des plombs**

- Les plombs seront élaborés à l'aide des moules que détient la Fédération; le Président diligentera les besoins des clubs organisateurs des Championnats. Les plombs issus d'un moule DCA sont acceptés.

- A charge pour l'organisateur de prévoir des plombs supplémentaires dans chaque poids en prévision de casse, de détérioration ou d'acquisition par les lanceurs.

Les poids seront attachés à la ligne de l'arraché par l'intermédiaire d'un anneau brisé ovale ou non de grande résistance.

- En cas de perte d'un poids lors d'une phase de lancer, le concurrent concerné recevra un autre poids en remplacement qui pourra lui être facturé ou non suivant la gestion de l'organisateur.

## Article V: **Terrain de lancer**

- Il doit être plat au maximum ayant au minimum 300m de côté et suffisamment éloigné de toute habitation ou passage fréquenté. Il se compose de la piste ou zone d'impact et de l'aire de lancer ou pas de tir.

- L'aire de lancer ou pas de tir est l'endroit où se place le lanceur. Elle est délimitée sur l'avant par une planche de 2,50m sur 0,10m de haut, ceci en accord avec le règlement FIPS-M.

- La zone de lancer se fera dans une surface carrée de 2,50m
  - L'aire est située au sommet du triangle qui constitue la zone d'impact.
  - La piste ou zone d'impact à la forme d'un triangle, une ficelle transversale de 52m environ placée au 100m donnera cet angle.
  - A 10m en arrière de l'aire de lancer et dans le prolongement de la ligne médiane, un drapeau jaune indiquera l'axe central de la piste et la direction du vent.
  - Des fanions rouges (de 45cm de haut et de 35cm de large sur piquet de 1m de haut) marquent les limites extérieures aux 50, 100, 150, 200, et 250m.
  - Des fanions jaunes (de 45cm de haut et de 35cm de large sur piquets de 1m de haut) marquent la ligne médiane aux mêmes distances de 50, 100, 150, 200 et 250 m.
- Lors du Championnat de France prévoir un drapeau bleu, blanc, rouge (drapeau national), qui sera planté au 300m. Un drapeau à l'oriflamme de la région ou du département ou du club pourra être placé à l'entrée de la zone interdite.
- la zone d'impact ou piste sera délimitée par une ficelle ou ruban très voyant de couleur blanche, tant sur les lignes extérieures que sur la médiane.
  - La zone interdite sera délimitée à 15m minimums en arrière du pas de tir sur 30m de long par du ruban bicolore (rouge et blanc) sur piquet de 1,50m de haut tous les 3m environ.
  - Lors des actions de lancer, seul le lanceur et le juge arbitre peuvent franchir la zone interdite.
  - Le positionnement de la piste devra toujours être fait avec vent favorable ou vent arrière ; celle-ci pourra être éventuellement tournée si un vent contraire venait gêner le bon déroulement de l'épreuve. Son déplacement se fera à la fin d'une série ou sur l'initiative des juges arbitres, il faudra pour cela prévoir des plaquettes de marquage supplémentaires avec le même numérotage.

#### Article VI: **Le lancer**

- Le lanceur quittera la zone de lancer seulement lorsque le plomb aura touché le sol.
- Tout franchissement de la planche, avant que le plomb eut touché le sol, le jet sera compté nul.
- Tout jet cassé sera considéré comme effectué et comptera zéro.
- Tout plomb retrouvé, au contrôle, en dehors des lignes extérieures de la piste sera compté nul.
- Tout lanceur absent au début de la compétition commencera celle-ci dans l'ordre de passage prévu par l'organisateur ; les jets antérieurs non réalisés seront considérés comme nuls.
- Le lanceur devant passer par ordre de passage, s'il ne s'est pas présenté au deuxième appel de son nom, après une minute, son jet sera annulé sauf problème technique important et constaté par les organisateurs ou les commissaires.
- Les nylons ou fils seront contrôlés par les commissaires de piste et le juge arbitre, avant et pendant les épreuves à l'aide de palmer, comparateur ou pied à coulisse.
- Après chaque jet, le lanceur posera sa canne sur les supports prévus à cet effet placés en arrière du pas de tir, en ayant soin de tendre légèrement la ligne le fil.
- Après chaque fin de série, les lanceurs prendront leur canne en même temps, afin que le groupe soit sur le même plan. Le juge arbitre autorisera la remontée du terrain jusqu'au point de chute du plomb en récupérant le fil qui devra toujours être tendu. Cette manœuvre doit se faire dans l'ordre, afin d'éviter de se prendre les pieds dans le nylon du voisin, ce qui justifie l'emploi de fil couleur très visible. Ils auront auparavant pris soin d'emporter leur plaquette au numéro du tirage au sort.
- Lors de la récupération du fil vers la chute du plomb, un lanceur pourra avoir recours au juge arbitre pour couper son fil s'il a effectué un bon jet et qu'une perruque indémêlable se soit formée après la chute du plomb sans rupture, le jet sera validé.
- Seul les arbitres ou commissaires de piste seront habilités à déterrer le plomb et positionner la fiche dans l'empreinte de celui-ci. En cas de litige sur le jet d'un même poids, une deuxième plaquette sera plantée au numéro du lanceur.
- Dans le cas où une personne déplacerait un plomb qui n'est pas le sien, soit volontairement ou par inattention, alors que la plaquette n'est pas placée, les juges arbitres, après constatation de l'incident et concertation, pourront autoriser le lanceur à faire un jet supplémentaire.
- **NB** L'action volontaire relatée ci-dessus de la part d'un concurrent entraînerait son élimination définitive du concours. Tout lanceur ayant déterré son plomb sans la présence d'un ou des commissaires verra son jet annulé. En cas d'appel d'un concurrent sur un incident lors des épreuves, seuls les commissaires de piste transmettront la réclamation au juge arbitre.

#### Article VII: **Mesures**

Les mesures devront être faites à la fin de chaque catégorie de plomb, et après chaque série.

Soit : 1<sup>ère</sup> série : 75g (P-B) et 100g (M-C-J) ; 2<sup>ème</sup> série : 100g (P-B) et 125g (M-C-J) ; 3<sup>ème</sup> série 125g (P-B) et 150g (M-C-J).

L'organisateur aura toute latitude pour effectuer les mesures.

Pour le Cdf les mesures devront être faites par lunette de visée de type Tachymètre.

Chaque lancer réalisé et validé, est repéré au point de chute du poids par une plaquette de 0,10m x 0,10m sur tige de 0,50m peinte en blanc et numéroté en chiffres rouges de 40mm de hauteur minimum, afin que sa lecture soit faite aisément par la lunette de visée du géomètre (tachymètre) qui sera la seule dans toutes les compétitions pour valider les records de France.

Les contestations doivent être adressées par courrier et signées.

#### Article VIII: **Ordre de passage**

Pour les Championnats de France le tirage au sort sera désigné par l'organisateur ; de préférence par catégories, Poussin vers Junior

#### Article VIX : **Ordre des poids lancés**

Pour le Championnat de France :

Poussin – Benjamin : 75g ; 100g ; 125g . Minime – Cadet – Junior : 100g ; 125g ; 150g.

**Adopté à l'AG Nationale le 23 Mars 2012**

PISTE LANCER

